L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :

JEUDI-MATIN, 28 FEVRIER.


# FEUILLETON.

## LE BARON DE TRENCK,

PAR MM. OCTAVE FÉRÉ ET D. SAINT-YVES

PREMIÈRE PARTIE.

LE FAVORI.

XI. (Suite.)

Les choses en étaient là, quand l'anniversaire de la naissance du roi et les fêtes du carnaval réunirent de nouveau, selon la coutume, toute la cour à Berlin.

Les entrevues de Frédéric et d'Amélie en devinrent plus faciles, partant plus fréquentes. Elles risquaient même d'être moins découvertes que quand Trenck était obligé, pour s'y rendre, de s'absenter de Potsdam.

Mais voilà qu'au milieu des plaisirs de la saison, Mme de Kleist reçut la nouvelle de la mort subite de son mari, arrivée à Brandebourg.

Quoiqu'elle vécut séparée de lui et que le digne chanoine fût sans fortune, il y avait quelques intérêts à régler pour sa succession, car cette union mal assortie et si vite rompue avait cependant eu des fruits.

La jeune veuve se trouva donc obligée de s'absenter, et la princesse dut se résigner, sous peine des plus grands dangers à se priver des visites de son amant.

Adieu les épanchements, les doux propos, les tendres protestations. On ne se voyait plus que de loin, comme des étrangers, des indifférens, aux réceptions officielles, aux spectacles, aux revues, c'est-à-dire en présence d'une foule curieuse et caustique, prête à tirer les pires conséquences d'un coup-d'œil ou d'un sourire.

Il fallait se contraindre, et nos deux amans avaient contracté une trop douce habitude de leur intimité pour se soumettre sans appel à ce supplice de tous les instants.

On était aux jours gras ; le baron de Pœllnitz imagina, en sa qualité de surintendant de l'Opéra de Berlin, et en souvenir de sa chere Régence, d'inaugurer au théâtre de Berlin le règne des bals masqués, qui, on le sait, avaient pris naissance à l'Opéra de Paris, pendant que le duc d'Orléans était au pouvoir.

Explosion d'enthousiasme à la ville et à la cour à cette nouvelle.

L'architecte Knobelsdorf n'avait pas prévu cette innovation. La salle, quoique très vaste, se trouva trop petite encore pour l'affluence qui s'y porta.

Le roi dédaigna d'y paraître, mais le bruit courut dans la foule que le prince Henri, qui n'avait pas les mêmes raisons que son frère pour fuir le plaisir, circulait à travers les groupes caché sous un domino, et servant de cavalier à sa sœur Amélie.

Quelques personnes, se guidant sur certains indices, les designaient même à l'attention de leurs amis.

Trenck, on le pense bien, n'avait eu garde de manquer à cette réunion brillante et joyeuse, et le hasard... était-ce bien un hasard ! avait voulu que le capitaine Jackinsky portât un domino semblable au sien, jusque dans les moindres détails. Il est vrai qu'il était difficile de remarquer ce rapprochement dans une presse si tumultueuse et si compacte.

Aussi, personne n'y prit garde, même parmi ceux qui auraient eu le plus d'intérêt à le faire.

Il n'y a si belle et si joyeuse réunion qui ne doive à la fin se séparer.

Lorsque cette foule avide de plaisir eut dansé et circulé toute la nuit, la lassitude se fit sentir ; le jour commençait à jeter un regard curieux par les interstices des draperies destinées à masquer les fenêtres; les bougies s'éteignaient d'elles-mêmes l'une après l'autre, les musiciens, à bout de forces, perdaient leur entrain au moment où il eût été le plus nécessaire.

Chacun voulut partir, et tous y apportant la même activité qu'à l'arrivée, il en résulta une nouvelle melée, ou plus d'un cavalier se trouva séparé de sa dame.

Dans cette confusion, le capitaine Jackinsky, toujours caché sous son mystérieux costume, sentit une petite main gantée le toucher légèrement au bras, et une voix émue lui murmura à l'oreille :

—Demain soir, n'oubliez pas.... le Planétaire.

Il se retourna vivement, pour retenir cette main mignonne et découvrir de qui venait cet avis, mais il n'eut que le temps de voir le domino rose, que l'on désignait comme le partenaire du prince Henri, se faufiler dans la foule et rejoindre celui-ci.

Il y avait méprise ; Jackinsky n'en pouvait douter. Cette espèce de mot d'ordre ne pouvait offrir aucun sens pour lui. Evidemment, la ressemblance de son costume avec celui d'un autre masque avait causé l'erreur. Mais cette ressemblance n'était décidément pas fortuite, car le capitaine suivit le domino rose d'un regard étincelant, et la barbe de son loup dissimula à ses voisins un sourire satanique.

Le lendemain soir, les rondes des gardes du corps avaient été doublées dans les cours intérieures du chateau, et le capitaine veillait lui-même à leurs évolutions silencieuses.

A ne considérer les choses que superficiellement, au lieu de s'apercevoir de cet accroissement de surveillance, on aurait cru, au calme du palais, qu'on y avait même supprimé les patrouilles ordinaires.

Les chats et les tigres ont de ces apparences débonnaires qui manquent rarement leur but.

Pas un bruit de marche ne troublait les vastes dépendances de la royale demeure, pas une lumière n'apparaissait dans les postes, les factionnaires eux-mêmes semblaient assoupis dans leurs guérites.

Un peu avant minuit, la petite porte du pavillon de l'aile gauche, occupée par la princesse Amélie, s'entre-bailla discrètement. Un homme s'y montra, prêta l'oreille, plongea un coup d'œil dans la cour qui s'étendait devant lui, et, encouragé par la solitude, se disposa à traverser.

Cet homme portait une longue houppelande de couleur sombre, son visage ne montrait qu'une épaisse barbe grise, il était coiffé d'un feutre en cône, à larges bords.

Ce signalement, connu de tous les habitans de Berlin, était celui du *Planétaire*, le sorcier mystérieux.

Mais à peine celui qui le portait s'était-il engagé dans la cour, que le capitaine Jackinski, tapi dans l'ombre avec ses hommes, s'élança et barra le passage à l'intrus, qui, malgré sa résistance, fut en une seconde, entouré et maintenu en respect.

La lutte et la fuite étaient également inutiles et dangereuses. Il était prisonnier: la rage, le désespoir, n'y pouvaient rien.

Assailli de questions par ses agresseurs, il garda obstinément le silence; il craignait sans doute de leur faire entendre son organe.

—Diable! dit alors ironiquement le capitaine, il paraît que nous arrivons à un mauvais moment et que les oracles sont muets! Qu'on cesse de harceler l'augure, et qu'on le mène au corps de garde du château; l'endroit sera peut-être plus propice, et dans tous les cas nous y verrons plus clair.

A cette menace, l'inconnu, par un effort désespéré, repoussa les gardes qui le tenaient, alla droit à Jackinski, et s'approchant de son oreille:

—Capitaine, lui dit-il, par pitié ne me perdez pas!... Personne ne doit savoir qui je suis.... Vous êtes homme d'honneur, vous devez me comprendre.

L'obscurité dissimula aux yeux de celui qui parlait et des assistants l'éclair de triomphe qui traversa le visage de Jackinsky, en reconnaissant la voix de son prisonnier.

Cependant, il dissimula habilement cette impression, son intelligence rapide et insidieuse lui fit sans doute entrevoir la gravité d'une esclandre dont les conséquences redoutables pourraient l'atteindre lui-même. Une seconde lui suffit pour retrouver son sang-froid, et se tournant vers les gardes, qui attendaient ses ordres,

— Messieurs, leur dit-il, ceci n'a aucune importance, cet homme est libre...... qu'on le laisse passer, et que personne ne le suive!

Vers dix heures, le lendemain matin, le roi se trouvait seul dans son cabinet, situé au premier étage et donnant sur les cours du château. Il achevait la lecture d'un rapport du prince Léopold de Dessau sur la situation de son armée à la frontière de Silésie.

M. de Jackinsky fut introduit par le page de service. Il présenta son rapport habituel sur tout ce qui intéressait l'ordre et la police du palais. Puis, avec une indifférence merveilleusement jouée, il se mit à faire au roi un récit détaillé de l'événement de la nuit, sans paraître y attacher aucune signification, aucune importance particulière.

— C'est bien, dit le roi, qui l'écoutait en fixant de temps en temps sur son visage adroitement composé, sa prunelle perçante ; c'est fort bien, mais vous n'avez pas laché ce coureur d'aventures sans savoir son nom ?

— En effet, sire, dit le serpent avec une contrainte hypocrite.

— Eh bien ! ce nom ?...

— Puisque Votre Majesté l'exige, j'ai reconnu M. le baron Frédéric de Trenck.

Le roi tressaillit légèrement. Mais surmontant cette première impression, et repoussant le siège sur lequel il était assis,

— Trenck ! Trenck ! s'écria-t-il avec un sourire sarcastique. Pardieu ! la belle histoire ! Ne sait-on pas que cet étourneau est de dernier bien avec Mme de Kleist, qui loge sous le meme clef que ma sœur Amélie ?

— Pardon, sire, reprit Jackinsky en s'inclinant pour ne pas rencontrer les yeux du roi, Mme de Kleist n'était pas au château cette nuit.... elle est absente de Berlin.

Le roi, qui avait commencé à arpenter avec impatience son cabinet, s'arrêta tout à coup devant le téméraire officier, et d'une voix tremblante de colère :

—Qu'est-ce à dire!... A qui en avez-vous, s'il vous plaît, monsieur ?... Oublieriez-vous le respect que vous devez à la sœur de votre souverain?...

Jackinsky, sûr de son fait et possédé du démon de la haine et de la vengeance, ne se démontait pas ; il se courba encore davantage mais pour lancer plus sûrement, à l'abri de son humilité, le venin de ses insinuations.

—Dieu me garde d'une telle pensée, sire!... s'écria-t-il, je me borne simplement à dire à Votre Majesté que M. de Trenck ne pouvait être attiré dans la partie du château d'où on l'a vu sortir, par Mme de Kleist, puisque cette dame n'est pas à Berlin.

—Eh bien !...

— Autour de Son Altesse Royale madame l'abbesse de Quedlinbourg, il y a d'autres femmes...

—Madame de Maupertuis, n'est-ce pas ! interrompit brusquement le roi en haussant les épaules.

Et, en proie à une agitation qu'il ne songeait pas à cacher, le roi s'était éloigné du capitaine de ses gardes, et, tout en piétinant, il avait fini par s'arrêter devant une fenêtre sur les vitres de laquelle il battait machinalement et avec un mode saccadé une marche avec ses doigts.

M. de Jackinsky se sentait fort mal à son aise ; malgré sa vivacité de l'attitude de son maître, le moment était solennel, et il commençait à craindre de s'être compromis en perdant son rival. Pour un courtisan de sa force, il n'avait jamais passé par de si rudes transes.

Soudain, Sa Majesté fit entendre une bruyante exclamation, et se tournant vers lui d'un air qui n'annonçait pas la bienveillance :

—Venez, venez ici, monsieur !

Jackinsky détacha son sans peine des jambes, et se précipita au parquet par la terreur et s'approcha.

—Regardez, continua le roi avec véhémence, là-bas, cette femme, dans la cour.... avec sa suite....

Le tremblant officier jeta les yeux dans la direction indiquée, et reconnut.... Mme de Kleist en personne, vêtue de grand deuil, et se dirigeant lentement, avec la princesse Amélie, vers la chapelle du château.

—Mme de Kleist !.... balbutia le capitaine, pâle et confondu.

—Que ceci vous serve de leçon, monsieur, et désormais le roi.

—Sire....

—Assez ! En voulant calomnier ma sœur, vous vous êtes grossièrement trompé.... Vous le voyez !.... Je vous préviens que si vous avez encore de mêler son nom ou sa personne à vos suppositions impertinentes, je vous apprendrai la réserve pendant le reste de vos jours entre quatre murs. La cour du roi, monsieur, est comme la femme de César, elle ne doit pas même être soupçonnée.... Vous m'avez compris....

Un geste vers la porte acheva la phrase.

Jackinsky, courbé en deux par la honte et par la rage, se retira sans oser même se retourner pour saluer le roi.

(A continuer.)

---

# Grand Bal Paré et Masqué

donné par LES JEUNES GENS DU STOCK LANDING, Dans la Salle de Paul Lacroix, encoignure Chippewa et Louisiana Avenue.

Mardi, 5 mars 1867 (MARDI GRAS)

—DIRECTEURS—

J. M. Gouget, Prosper Jandoux, Victor Castaing, Camille Descorne.

—COMMISSAIRES—

Dominique Dufard, Pascal Estébénet, Sénac Baptiste, Mathieu Tarant, Terge Honoré, Jn Pierre Vallès, Antoine Doiz.

PRIX DU BILLET.................$1 00

On peut avoir des billets d'invitation pour Dames en s'adressant à l'un des Directeurs ou au café de Paul Lacroix, coin Louisiana Avenue et Chippewa.

Personne ne sera admis dans la Salle de Bal avant de s'être démasqué devant le comité. 27fév

# Grand Bal Paré et Masqué

DONNÉ, MARDI SOIR, 5 MARS 1866. (MARDI GRAS.)

AU MECHANICS INSTITUTE, au Profit de l'Asile des Soldats, à Mandeville, Louisiane.

—DIRECTEURS—

Henry Dupré, Max Nihoul, C. Gardane, Chs. Krost, T. F. Grund, Jas. Nelligan, Aug. Mannessier, Guy Dreux, G. F. Oldis, Arthur Gastinel, T. W. Macken, Alfred Dupré, P. Caunonge Jr, J. J. Gutierrez, Michel Dejan, Gerard Stith, S. Stoken, Gustave Le Roy, A. Perrell, James Gardner, P. Labatt, David Miller, Jas. Hernandez.

—COMITÉ D'INVITATION—

J. W. Dupuy, H. Dupré, J. W. Crawford, Louis Grangein, T. B. Mertee.

—COMMISSAIRES—

H. Dupré, E. D. Woodlief, G. C. Evans, John H. Murray, Jno C. Finney, H. C. Cocking.

On peut obtenir des billets d'invitation pour dames en s'adressant à M. H. Dupré, au magasin de marchandises sèches de Whitaker, rue du Canal, No 2?6 ; à M. J. W. Dunphy, au magasin de M. R. Haggerty, rue du Canal No 135 ; à M. Auguste Manessier, à côté du Mechanics Institute ; à M. J. W. Crawford, chez MM. Fellowes, Ferguson & Harvey, rue Carondelet, No 116 ; à M. Louis Grangein, au coin des rues Magazine et Julia ; à M. T. B. Mertee, chez MM. Ed. Thompson & Co, rue des Magasins, No 91, ou à l'un des dire teurs.

Un beau corps de musiciens a été engagé pour le bal. Billet de messieurs—TROIS PIASTRES. 26 fév

# Un Grand Bal Paré et Masqué

SERA DONNÉ A L'OLYMPIC MUSIC HALL, RUE St. CHARLES, No 74, MARDI soir, 5 Mars 1867. (MARDI GRAS.)

On peut avoir des Billets d'invitation pour dames en s'adressant au No 225 de la rue de la Douane.

Prix du Billet................ Trois piastres

16 fév—au 5 m

# INAUGURATION

De la Nouvelle Salle d'Orléans,

Rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon.

# Grand Bal Paré et Masqué,

DONNÉ

Par le Comité ci-dessous mentionné,

LE 5 MARS 1867.

"MARDI GRAS."

Directeurs.

S Johnston, John Petit, F Hacker, J D Valdes, Michel Georges, F Fraggio, Casimir Miramme, L E Marchand, M B Dubuisson, C Liotte, V Demoruelle, C Crampon, E Ricard, E A Bonnenier, C Curlen, J Vivace, A Gastinel, A Lanaux, E C Alouis, E Kelly, P A Weysham, S Jouet, M F Foggini, Jn Watkins.

Commissaires.

A Canon, Edgard Delery, Emile Chopin, Victor Petit, Emile Curleu, F Piui, F Perry.

Prix du Billet pour un Cavalier, $3.

On peut se procurer des Billets au contrôle ou chez l'un des Directeurs.

Aucune dame ne sera admise sans une Invitation du bureau des Directeurs.

Toute demande pour obtenir des invitations de dames doit spécifier les noms et les adresses.

Après le lundi, 4 mars, on ne délivrera aucune invitation de dames.

Nota.—Après ce Bal, l'administration offre sa salle, sans aucune rétribution, pour un Bal et une Foire de Dames, destinés au profit de l'Hôpital du Sud. 21fév

# Théâtre St-Charles.

MARDI GRAS — MARDI GRAS.

LE GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ

Qui a rendu ce Théâtre si célèbre, aura lieu

Mardi soir, 5 Mars 1867. 12fév

# Grand Bal Paré et Masqué,

Donné par la Société des Frères Unis, MARDI-GRAS, 5 MARS 1867, Au Masonic Hall.

DIRECTEURS:

L. Leonhard, P. H. Havey, F. W. Scherer, John Peltier, W. C. Kinsella, Alf. Seymour, John Adams, Edm. Lapier, N. Garrity, Chas. Carrigor, D. Leonhard, J. Ginart, Jacob Kuerr, H. Miester, Chs. Guenger, John Brady, P. Briar, J. Duby, Geo. Williams, Jas. Siebert, J. Nighbart, H. Billhard, H. Butorlie, J. Sanders, Peter Simon, Geo. Beus, Chas. Mast, Chas. Bouyer, Jacob Stevens.

Prix du billet, $3 00.—On peut avoir des billets d'invitations pour dames en s'adressant aux membres de la Société, aux Directeurs à W. C. Kinsella (au bureau du Dr. Bell) rue Mandeville, No 52 ; D. Leonhard, au coin des rues Clouet et Casacalvo, Theo. Reuther, au coin des rues Grands-Hommes et Pologne ; et Miester, au coin des rues Amour et Espagne.

Les demandes de billets d'invitation pour dames doivent être accompagnées des noms et residences.—Toutes les invitations devront être approuvées par les Directeurs.—Aucune invitation ne sera émise le jour du bal. Les propositions pour la buvette, le restaurant et le vestiaire seront reçues par D. Leonhard, au coin des rues Clouet et Casacalvo, jusqu'au 25 février, à midi.

19 fév—15 f

# Mardi Gras. Mardi Gras.

## Grand Bal Paré et Masqué,

DE SOCIÉTÉ,

Dans la belle salle neuve du coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse.

MARDI SOIR, 5 MARS 1867 (MARDI GRAS.)

Directeurs:

Louis A. Adam, Thos Taquino, C. H. Stecker, A. Leefe, Aristide Baudier, A. D. Bernoudy, E. F. De Britton, W. J. Behan, E. P. Legendre, Chs S. Boarman, A. Lefevre, A. Pena.

Les Messieurs qui désirent souscrire à ce bal, sont priés de s'adresser au secrétaire, au bureau de la salle de bal.

Les demandes de billets d'invitation pour dames doivent être remises au secrétaire et accompagnées des noms et des résidences.

Les directeurs se réuniront tous les lundis soir, à 8 heures, au bureau de la salle de bal.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation approuvé par les directeurs.

Toutes les personnes masquées devront se démasquer devant le comité avant d'entrer dans la salle de bal.

Les billets de souscripteurs et les invitations pour dames ne pourront, dans aucun cas, être transférés.

Il ne sera émis aucune invitation le jour du bal.

La dernière réunion des directeurs, laquelle aura lieu le soir qui précédera le bal.

Des propositions cachetées pour la buvette, le restaurant et le vestiaire, adressées au secrétaire, seront reçues jusqu'au jeudi, 28 février 1867. 13 fév

*Second*

# Grand Bal Paré et Masqué,

POUR ETRE DONNÉ PAR LA

Société de Bienfaisance

DES JEUNES GENS.

*DANS LA SALLE DE L'OPÉRA,*

MARDI, 5 de Mars 1867 — Mardi Gras.

DIRECTEURS:

J. Dubalen, P. Torré Jr, T. Dunn, C. Keller, A. Martin, I. Bort, J. A. Hess, E. Lambert, C. A. Dora, A. Porpare, F. Mayeur, A. E. Janquet, F. Schumacher, C. Krause, M. C. Falk, A. Ivoy, D. Hebert, L. Droll, A. A. Richards, J. J. Barbarot, E. N. Richards, A. Humbele, W. Relas, W. Belar, G. H. Braughn, E. Haveu, Wm Lewis, L. Sichin, W. Scott, F. Martin, J. Clerc, W. Reinerth, Sept. Teca.

Prix du Billet........ $5 00.

Les messieurs qui désireraient obtenir des billets d'invitation de dames pourront en obtenir en s'adressant à l'un des directeurs, ou à M. A. Martin, 145 rue de la Vieille-Levée, J. Clerc, 195 rue Ste-Marie, 4me District, F. Schumacher, coin Clouet et Grands-Hommes.

Aucune dame ne sera admise sans une invitation du bureau des Directeurs.

Toute demande pour obtenir des invitations de dames doit spécifier les noms et les adresses.

Après le lundi 4 mars, on ne délivrera aucune invitation de dames.

Des propositions seront reçues jusqu'au 25 février, pour la buvette et le restaurant.

On peut obtenir des billets de cavaliers en s'adressant à l'un des Directeurs. 8 fév—5 mars

# Un Grand Bal paré et Travesti

SERA DONNÉ PAR LA

Société Alsacienne et Lorraine

De Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

A LA SALLE DE LA COMPAGNIE ALLEMANDE,

encoignure Bienville et Passage de la Bourse,

SAMEDI, 2 MARS 1867.

[illegible]

PRIX DU BILLET................ $2 00

Les demandes d'invitations pour Dames devront être faites au comité qui se réunit tous les lundis et vendredis soir à sept heures chez A. Baumann, No 64 rue du Marché.

Applications cachetées pour Buvette, Restaurant et Vestiaire seront reçues jusqu'au 27, chez le Secrétaire, No 117 rue Royale.

On peut se procurer des cartes chez les Directeurs.

---

# RISTORI

LES QUATRE DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS

DIRECTEUR.......................... J. GRAU.

THEATRE DE L'OPERA, Locataire, P. ALHAIZA.

Vendredi, 1er Mars 1867,

ANGELO, par Victor Hugo.

MADAME ADELAIDE RISTORI

Pour la dernière fois, dans son grand rôle de THISBÉ.

SAMEDI, 2 Mars—Pia di Tolomei.

La semaine prochaine, pour les dernières représentations, Judith et Macbeth.

Parterre : $1 00.

Le bureau de location est ouvert tous les jours, au Théâtre de l'Opéra, chez Grunewald, rue du Canal, No 129 ; et chez Werlein, rue St. Charles, No 25.

On ouvrira à 6 1/2. Représentation à 7 3/4. 26 fév

# THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA...............................DIRECTEUR.

Jeudi, 28 Février 1867.

DEBUT DE LA GRANDE COMPAGNIE ARABE

DU DESERT DU SAHARA,

de la tribu des Beni-Zoug-Zoug,

sous la direction de

SIDI-EL-HADY, ALI BEN-MOHAMED.

Cette compagnie a obtenu à Paris les plus brillants succès.

LE MISANTHROPE ET L'AUVERGNAT,

Vaudeville en un acte.

LA RUE DE LA LUNE,

Vaudeville en un acte.

On commencera à 7 heures et demie. 28 fév

Le Bal du Pélican empêchant la représentation du mardi, MM. les abonnés à la série du Mardi et du Samedi auront à choisir entre le Jeudi et le Dimanche. MM. les abonnés qui préfèrent le Jeudi, sont priés de vouloir bien faire prendre leurs loges au contrôle, mercredi, avant deux heures, afin de ne pas en faire perdre la location à l'administration.

# RISTORI RISTORI

## La Reine de la Tragédie.

Dimanche, au Théâtre Saint Charles,

Dans son grand rôle d'ELISABETH

M. F. EDDY a le plaisir d'annoncer au public qu'il a conclu, avec M. J. GRAU, un arrangement qui lui permettra de présenter à ses habitués

MADAME ADELAIDE RISTORI,

la grande tragédienne, DIMANCHE, 3 mars, dans son célèbre rôle de

Elisabeth, Reine d'Angleterre.

La vente des places, pour la représentation d'ELISABETH, commencera VENDREDI. Places réservées, $3. Prix général, $1. Les prix des places de familles et ceux des galeries seront les mêmes que de coutume.

Les portes s'ouvriront à 6 heures trois quarts. Le spectacle commencera à 7 heures trois quarts.

L'orchestre sera augmenté à cette occasion. 28 fev—1f

# Théâtre National.

Coin Baronne et Perdido.

G. OSTERMANN.........................................Directeur.

VENDREDI, LE 1er MARS 1867.

Grande Représentation Extraordinaire.

Apparition nouvelle de Mlle ANTOINETTE FEHRINGER, remise de son indisposition.

ORPHEE AUX ENFERS.

(ORPHEUS IN DER UNTERWELT.) (Orpheus in the infernal regions.)

Opéra bouffe en 4 tableaux par Hector Cremieux, musique par Jacques Offenbach.

DÉCORS, COSTUMES ET PROPRIÉTÉS entièrement neufs. Tous les artistes distingués de la troupe figureront dans la pièce de : ORPHÉE, qui a eu des centaines de représentations, successivement, dans toutes les principales villes de l'Europe. Le succès qu'elle a obtenu a engagé le Directeur à ne reculer devant aucuns frais pour la représenter d'une manière digne du goût artistique de notre ville qui ne manquera pas d'en assurer le succès.

On peut obtenir des places trois jours d'avance. Le Bureau de location est ouvert de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

MARDI, 5 MARS.—GRAND BAL de MARDI-GRAS. 28fév—1f

# Académie de Musique.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs,

J. KITTRIDGE,.........................................Trésorier

AVIS EXTRA.

HARRY MACARTHY annonce à ses amis de la Nouvelle-Orléans que son premier

BÉNÉFICE

A lieu

Vendredi soir, 1er Mars 1867.

Le spectacle sera des plus attrayants.

Grande FETE MACARTHY, pour les dames et les enfants, Samedi, à midi. 28 fév—

# Théâtre St-Charles.

Propriétaires—BEN DE BAR & E. EDDY

Jeudi, 28 Février.

Positivement l'avant-dernière représentation de M. JOHN E. OWENS.

DOT. The Cricket on the Hearth.—Le spectacle se terminera par Turn him out, vaudeville. 28 fév

# ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.

J. KITTRIDGE.......................................Trésorier

LUNDI soir, 25 février 1867.

Le spectacle le plus attrayant de la semaine

HARRY MACARTHY

ET

LOTTIE ESTELLE

dans de nouveaux rôles.

TADDY O'RANN,

Or LOVE AND POLITICS,

Vaudeville dans lequel Macarthy joue le principal rôle. LE SAUT DU NIAGARA, par les célèbres frères Matlande.—LE SONGE DU CONTREBANDIER, divertissement nautique, arrangé par Mlle Zavistowski.—Romances chantées par Miles Eva Brent.—Duo comique nouveau chanté par Mlle Florence Reynolds et M. Frank Lacey.—Thompson, Reeve, Poland, Smith, Carter, Bourdon et Reid dans de nouvelles excentricités éthiopiennes.

Grande représentation pour les dames et les enfants, SAMEDI à midi. 25 fév—

# Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 46 & 49.

[EN FACE DE L'HÔTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

E. W. Schaffer........................................Directeur.

LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison.

La REINE ENORME, pesant 702 livres.

JOHN BATTERSBY, le squelette vivant ; le Professeur Greiner, le souffleur de verre de Bohème et ses trois machines à verre, à vapeur fonctionnant constamment.

LA GRANDE MÉNAGERIE AMBULANTE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangaroos, de gorrilles, de singes, de lions du Mexique, de cochons du Japon, de la merveilleuse famille heureuse, LA BELLE LOUISE, la fameuse reine de lions, qui entre dans la cage où se trouvent tous le monde ; LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, de LUCARD, et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITÉS.

dont l'énumération serait trop longue.

De nouvelles curiosités arrivent journellement.

Entrée, 50 cents.—Enfants, 25 cents.

P. S.—Ne vous trompez pas d'endroit—en face de l'Hôtel St-Charles.

# Compagnie de Paquebots de Bayou-Sara

ARRANGEMENT PERMANENT.

A partir de DIMANCHE, 10 du courant, les bateaux de la Compagnie partiront comme suit:

Wild Wagoner, capitaine W. B. Greathouse, commis Geo. Trogler.

Les Dimanches, à 9 heures du matin,
" Mercredis, à 9 " "
" Vendredis, à 9 " "

Lafourche, capitaine V. B. Baranco, commis J. C. Libano.

Les Mardis à 5 heures du soir,
" Samedis à 10 heures du matin.

Nina Simms, capitaine S. Hens, commis F. F. Minor.

Les Lundis, à 5 heures du soir,
" Jeudis, à 5 " "

Le SIMMS et le LAFOURCHE s'arrêtent, comme auparavant, à tous les débarcadères. Le WAGONER recevra tout fret pour Donaldsonville, Plaquemine, Bâton-Rouge, Port Hudson, Waterloo et Bayou Sara, mais ne prendra pas de fret pour les autres débarcadères à moins que le fret ne soit suivi d'un passager.

J. J. BROWN, Surintendant-Général.

CELLOS & GWARTNEY, RIPLEY & CO. } Agents

8 fév—1 m

# Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ : tous les MARDIS à 5 heures P. M. et les SAMEDIS à 10 heures A. M.

Pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville tous les débarcadères sur la côte. Le bateau Alone Jos. Ancoin, capitaine P. Charlet, commis, partira régulièrement comme ci-dessus. Le Alone donnera une attention particulière au fret et aux passagers pour la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

W. M. SURLS, 8 Nile Levée.

V. Paisant, agent d'annonces. 2fév—1m

# Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche

Jours de départ, LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.—Le steamer PIONEER, capitaine M. Charlet, W. (O. Clark, commis), partira les jours indiqués ci-dessus pour Thibodeaux, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires. Le fret destiné aux localités au-dessous du Pont, sera l'objet d'une attention toute particulière. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à W. M. SURLS, 8 Nile-Levée.

A. MEYNIER Jr., 21, St-Louis.

V. Paisant, agent d'annonces.

4fév—1m

# Paquebot régulier de la Rivière Rouge.

Le bateau à vapeur ALABAMA (à roues sur les côtes), d'un faible tirant d'eau, capitaine H. L. Lee, partira MARDI 5 mars, à 5 heures du soir, pour Shreveport, Grand Bayou, Grand Ecore, St-Maurice, Cotile, Alexandrie les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN F. DOUGLAS, 104, rue de la Commune.

LINNOTT & ADAMS, 20 Commercial Place.

P. S.—L'ALABAMA prendra du fret pour Jefferson et les points au-dessus du Rapt, avec le privilège de rembarquer à Shreveport. 31 janv—1m

DEPART. Tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir — Pour Opelousas — Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, VICTORY, Capt. O. Hinckley (M. Keation, commis), partira pour Opelousas, Washington, Port Barré, Pembouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

J. S. CARLIN, 35 Vieille Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'Annonces, 13 Front street.

Le VICTORY a des pilotes de la côte et prendra des passagers sur tous des pockets. 18fév—1m

# Paquebot journalier de la malle des Etats-Unis,

en relation avec le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

A partir de cette date, le bateau à vapeur ANNA E, capitaine E. B. Trinidad, commis Van B. Vinson, partira de Brashear tous les jours, y compris le dimanche, à l'arrivée du train des chars de la Nouvelle-Orléans, touchant régulièrement à Pattersonville, Centreville, Franklin, et la Nouvelle-Iberie. A son retour il quittera la Nouvelle-Iberie tous les jours, à 1 heure A. M. et arrivera à Brashear à temps pour le départ des chars à 1 heure de l'après-midi, pour la Nouvelle-Orléans.

Agents—PRICE, HINE & TUPPER, 25, rue Carondelet ;

ROBERT HARE, 30, rue Carondelet

POUR LA COTE—Au-dessous de la ville—Bateau de la Malle des Etats-Unis—Depuis la ville jusqu'à la Pointe à la Hache, Buras, la station de la Quarantaine et tous les ports intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur Cottie, à roues sur les côtés, capitaine Wm. Bassett, part tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il commencera le service mardi prochain, 1er janvier 1867 et reviendra à la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS et tous les SAMEDIS. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à N. Bayless, au bureau, rue Bienville No 62 ½.

# Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, de Vicksburg, Natchez et Nile-Orléans.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires. Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. R. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.

Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Greenville, Lake Providence, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St. Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Sunflower, et Deer Creek, Sundower, et prendront du fret avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17.

A. BRITTON & CO, rue Front, No 7.

CELLOS & GWARTNEY, rue Front, No 13.

Un commis se tiendra au débarcadère, au pied de la rue de la Commune, tous les mercredis matins, afin de recevoir le fret pour le bateau "Gen'l. Quitman."

POUR LE VERMILLION—Le bateau à vapeur T. J. EMERY, capitaine A. D. Wittmore, partira après l'arrivée des chars à passagers à Brashear City, tous les dimanches, prenant du fret pour Abbeville, Perry, Perry, Sainte-Marie, Royville, Vermillionville, Grand Coteau, Opelousas et tous les points intermédiaires du Bayou Vermillion. Pour les détails s'adresser à

A. MEYNIER Jr, Agent, 21, rue St. Louis.

14 fév—1m

---

# NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

| Prix. | 1re Classe | Entrepont. |
|---|---|---|
| St-Thomas | [illegible] | [illegible] |
| Havane | [illegible] | [illegible] |
| Porto Rico | [illegible] | [illegible] |
| Hayti | 140 00 | [illegible] |
| Santiago de Cuba | 145 00 | [illegible] |
| Jamaïque | 150 00 | [illegible] |
| Guadeloupe | 160 00 | [illegible] |
| Martinique | 160 00 | [illegible] |
| Ste Lucie | 145 00 | [illegible] |
| St Vincent | 150 00 | [illegible] |
| La Grenade | 150 00 | [illegible] |
| La Trinidad | 160 00 | [illegible] |
| Demerari | 165 00 | [illegible] |
| Surinam | 170 00 | [illegible] |
| Cayenne | 170 00 | [illegible] |
| La Guayra | 165 00 | [illegible] |
| Porto Cabello | 170 00 | [illegible] |
| Ste Marthe | 155 00 | [illegible] |
| Colon | 165 00 | [illegible] |
| Buenaventura | 214 65 | [illegible] |
| Guayaquil | 256 82 | [illegible] |
| Payta | 276 66 | [illegible] |
| Lambayeque | 286 65 | [illegible] |
| Huanchaco | 286 65 | [illegible] |
| Casma | 294 85 | [illegible] |
| Huacho | 304 65 | [illegible] |
| San Jose | 296 65 | [illegible] |
| Pacasmayo | 286 65 | [illegible] |
| Callao | 298 65 | [illegible] |
| Tambo Mora | 322 90 | [illegible] |
| Pisco | 320 13 | [illegible] |
| Chincha | 325 10 | [illegible] |
| Chala | 361 31 | [illegible] |
| Islay | 375 41 | [illegible] |
| Ilo | 382 36 | [illegible] |
| Arica | 399 12 | [illegible] |
| Pisagua | 399 12 | [illegible] |
| Mejillones | 399 12 | [illegible] |
| Iquique | 399 12 | [illegible] |
| Tocopilla | 409 05 | [illegible] |
| Cobija | 409 05 | [illegible] |
| Chanaral | 418 12 | [illegible] |
| Caldera | 418 12 | [illegible] |
| Carizal Bajo | 418 12 | [illegible] |
| Huasco | 422 85 | [illegible] |
| Coquimbo | 427 50 | [illegible] |
| Valparaiso | 441 79 | [illegible] |
| San Francisco | 394 97 | [illegible] |
| Acapulco (Manzillo) | 342 95 | [illegible] |
| Punta Arenas | 307 00 | [illegible] |
| Realejo (Corinto) | 235 30 | [illegible] |
| La Union | 236 50 | [illegible] |
| La Libertad | 246 75 | [illegible] |
| Acajutla | 249 00 | [illegible] |
| San Jose | 254 25 | [illegible] |

Passage dans une cabine de 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $300 en or

Passage dans une cabine de 2d pont avant.... 210

Passage d'entrepont.......................... 120

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfans au-dessous de 3 ane ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demi-place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 en sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.

18 janv—1 an t. 1 2 1.

# Nouvelle-Orléans à Saint-Nazaire.

VIA HAVANE.

Le steamer Français

DARIEN

Partant pour le port de la Havane, le 13 mars, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à

VICTOR PERILLIAT, Agent. 127 rue de la Commune.

26 fev

# Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides Bâtiments de cette Ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord.

| | | | |
|---|---|---|---|
| SAINT LAURENT | capt. | Bocandé | Samedi 23 fév. |
| PEREIRE | " | Duchesne | Samedi 9 mars. |
| VILLE de PARIS | " | Surmont | Samedi 23 mars. |
| EUROPE | " | Lemarié | Samedi 6 avril |

Prix de Passage en or, à partir du 1er janv. 1867.

Première classe $140, Seconde classe $100, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les steamers de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Soins médicaux gratuits.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New-York, en s'adressant au soussigné.

Pour passage s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT, 127 rue de la Commune.

# POUR NEW-YORK.

Steamers de la Ligne Cromwell. — New-York et Nile-Orléans.

Départ, DIMANCHE, 3 mars, à 7 heures du matin.

Le steamer favori Et fin marcheur,

GENL. MEADE,

Commandant A. W. Sampson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Deuxième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Première chambre...................... $60.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

25 fev

# Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| MORNING STAR | 2500 tonneaux | | Nelson, comm. |
| GUIDING STAR | 2800 | " | Berry, " |
| MISSISSIPPI | 2200 | " | Sumner, " |
| MERRIMACK | 2300 | " | Vansire, " |
| HAVANA | 2000 | " | Whitman, " |
| MONTEREY | 1400 | " | Edwards, " |
| MARIPOSA | 1400 | " | Quick, " |
| MATANZAS | 1400 | " | |
| MISSOURI | 1400 | " | Hudson " |

Le vapeur

MONTEREY,

Edwards, commandant,

Partira SAMEDI, le 2 mars 1867, à 8 h. A. M., du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson et sera suivi par le vapeur

MERIPOSA,

Quick, commandant

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et de passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 38 rue Carondelet, Nile-Orléans.

C. K. GARRISON, président, No 5, Bowling Green, New-York.

15 août

# Pour Matamoros—Ligne du Golfe

La goelette anglaise MORRIS ! de première classe et fine voilière, commandée par le capitaine F. A. Fronty, et ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira pour le dit port sous peu de jours—Pour Balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord Lower Pier ou à MARTINEZ & PALACIOS, 198 rue Gravier, ou chez Wm. GOLDENBOW, 68 rue du Camp.

24fév—12f

Départ : Tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin et les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Pour BATON-ROUGE, PLAQUEMINE, DONALDSONVILLE et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le beau bateau ALICE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine Jas. H. Ure, commis J. A. Richard et W. D. Andrews, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour revenir à la Nile Orléans, il quittera Baton-Rouge tous les JEUDIS, à 10 heures du matin, et les DIMANCHES, à 5 heures du soir. Le commerce de la côte sera l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

W. M. SURLS, rue Vieille Levée, No 8 ;

DONOHUE & WINBURN, rue Tchoupitoulas. No 2 ;

V. C. Dentsel, Agent d'annonces.

# Pour la Rivière Tchefuncté.

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE, tous les jours, (les dimanches exceptés) et pour Covington, les lundis, jeudis et vendredis, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du chemin de fer Pontchartrain ; les samedis, à 3 heures de l'après-midi.

Le bateau à vapeur

ELLA MAY,

de la malle des Etats-Unis et à haute pression,

Il sera de retour le lundi, à temps pour le convoi de 9 heures et demie de la ville. Les voyages et départs ci-dessus indiqués auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Louis FRIGERIO Jr. rue de Chartres. No 28.

15 fév—1m

# JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 28, Cercle Trivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

# Corde d'emballage, faite à la machine !

LA Manufacture de la Louisiane travaille maintenant sous notre direction. Nous faisons de la toile d'emballage de la meilleure qualité de forme habituelle et et demi rouleaux, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs. Les acheteurs sont invités à venir examiner notre stock et s'assurer de nos prix.

JOHN GILMORE & CO.,

Les ordres sont reçus et exécutés par

E. S. BRADY, Rue de l'Union, No 12.

# SOULAGEMENT DES MALADIES,

Par l'imposition des mains.

LE docteur PERSONS, (ci-devant de l'institut dynamique de Milwaukee, Wisconsin,) qui a traité plus de 36,000 malades depuis trois ans et dont les cures ne sont pas surpassées dans l'histoire du monde, guérit les malades, à l'Hôtel St Louis, salle No 16, Nile-Orléans, —pour soixante jours ou davantage.—Nous maintenons que toutes les maladies proviennent de fluides nerveux ou de fluides viciés ; donc, rendre ces fluides à leur état normal, c'est faire disparaître la source du mal, qu'il soit chronique ou aigu, nerveux ou musculaire.

L'agent employé est le magnétisme animal, et la puissance en est telle, que la plupart des cas n'exigent qu'un seul traitement.

Les malades sont priés de se souvenir que ce traitement est applicable à toutes les espèces de maladies aussi bien que celles qui sont réputées incurables.

Les consultations sont gratuites et les prix raisonnables.

# AVIS.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société, pour le commerce de vins et de liqueurs dans cette ville, sous la raison BARNETT & BOUSQUET, et ont pris le magasin No 51 de la rue Conti, entre les rues Chartres et Royale, où ils seront heureux de voir leurs amis.

M. BARNETT Jr.

FELIX BOUSQUET.

31 janv—1m

MAURICE BARNETT JR. — FÉLIX BOUSQUET.

# Barnett & Bousquet,

MARCHANDS DE

Vins, Liqueurs, Eaux-de-vie, Cordiaux, Amers, Champagne, Conserves, &c.,

51............RUE CONTI............51.

NOUVELLE-ORLÉANS.

31 janv—1m

# VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention sur termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ, No 27, rue Vieille-Levée.

# Coffres Forts. Coffres Forts.

PATENTS MARVIN & CO, New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont uniformément reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve du feu.

A vendre par M. LEGENDRE, agent, 142 rue Gravier.

N. B.—On déménage les coffres dans le plus bref délai. 29 août—6m

---

# Banque de l'Etat de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 19 février 1867.

IL a été élu aujourd'hui, à une élection de Directeurs de cette banque, ont été élus Messieurs :

MM. John J. Blanc, A. D. Grieff, Paulin Durel, E. Poole, Sam McConnell, Bragdon, A. Gordon, Henry Renshaw, Oscar Fenner.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Jules A. Blanc a été élu Président à l'unanimité.

L. BERNARD, Caissier.

# Banque des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1867.

AVIS est par le présent donné qu'à la requête de plusieurs Actionnaires, une assemblée générale des Actionnaires aura lieu à la maison de banque, No 8, Commercial Place, le Jeudi, 21 février 1867, à midi, afin de prendre en considération les affaires de l'institution, et délibérer sur ce qu'elle aura à faire à l'avenir.

THOMAS ALLEN CLARKE, Président.

26 janv—au 20 fév

# Bureau de la Société de l'Hôpital du Sud

Rue Gravier No 188 — Nile-Orléans, 21 janvier 1867.

LES soldats estropiés qui désirent être secourus par cette Société doivent d'abord être examinés par le docteur L. T. Pim, chirurgien de la Société.

Le cabinet du Dr Pim est au No 44 de la rue de Camp, au-dessus de la pharmacie Abrams.

DABNEY H. MAURY, Secrétaire de la Société de l'Hôpital du Sud.

# Banque de l'Union de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 1er février 1867.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été

Adopté qu'une assemblée des actionnaires soit convoquée, le 4 mars prochain, pour considérer la question de savoir s'il ne conviendrait pas de réduire le capital de la Banque.

2 fév—au 4 mars — GEO. A. FRERET, Caissier.

# Département des Travaux Hydrauliques.

BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-O.

1er février 1867.

UNE élection de six Directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu, aux bureaux No 36, rue Dryades, LUNDI, 4 mars prochain, de dix heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

S. E. PERCY, Secrétaire.

1er fév—1m

# Banque du Crescent City,

Rue du Canal, No 104, Nile-Orléans, 15 février 1867.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette banque aura lieu, au local de la Banque, le LUNDI, 18 mars prochain, à midi, pour examiner les affaires de l'institution et décréter s'il conviendrait de reprendre ses opérations.

Par ordre de la Direction.

CHAS. FAURIE Jr, caissier.

15 fév—30

# Dépôt de Tapis

RUE DE CHARTRES No. 19, près CANAL.

NOUS venons de recevoir directement des fabriques anglaises et américaines, un grand stock des TAPIS suivants, de tous genres et de toutes qualités.

Toile cirée, de toutes largeurs et qualités.

Nattes, blanches, à carreaux et fantaisie.

Etoffes à rideaux—une grande variété, en laine, dentelles, soie, &c, &c.

A. BROUSSEAU & CO.

# MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.

Rue du Canal No 27 et rue Crossman No 17, Nouvelle-Orléans, Lou.

Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.

Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix. 10 fév—

# J. SCHWABACHER,

IMPORTATEUR d'étoffes de Plumes, Dentelles, Broderies, Corsets tissés et cousus.

98............rue Gravier............98

NOUVELLE-ORLEANS.

M. A. THIELE, ci-devant de la maison O. S. Graham & Co., annonce à ses amis qu'ils le trouveront à ce magasin.

31 janv—1m — J. SCHWABACHER.

# LOTERIE

DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NUMERO SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT......$50,000.

Loterie de l'Etat du Kentucky, au profit du Collège Shelby.

Classe E—Pour être tirée à COVINGTON, Ky. VENDREDI, 15 MARS 1867.

PLAN.

| | | |
|---|---|---|
| 1 lot de | $50,000 | $50,000 |
| 1 lot de | 20,000 | 20,000 |
| 1 lot de | 5,000 | 5,000 |
| 1 lot de | 7,000 | 7,000 |
| 1 lot de | 5,000 | 10,000 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |

— Lots d'approximations : —

9 approximations, de $250 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 ........ $2,700

9 approximations, de $250 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 ........ 2,250

9 approximations, de $200 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 ........ 1,800

9 approximations, de $150 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $7,000 ........ 1,350

9 approximations, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 ........ 900

9 approximations, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $1,000 ........ 900

527 lots s'élevant à ........................ $217,600

Billet entier $12 ; demi-billet $6 ; quart de billet $3 ; huitième de billet $1 50.

Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Les demandes de billets sont remplies au retour de la malle, et les tirages sont envoyés aux acheteurs, avec application du résultat de chaque placement, dès que le tirage est achevé.

S'adresser à CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp.

Lock Box 692, du bureau de Poste de la Nile-Orléans.

# DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

# CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Gustemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

# CHAMPAGNE

Carte Blanche

de Bouché Fils & Co, de Mareuil sur Ay.

PAUL ADOUE & Co, seuls Agents, 3? rue Toulouse, NOUVELLE-ORLEANS.

19janv—3m

# J. A. CELLES.

*Architecte et Entrepreneur,*

20......RUE CARONDELET......20.

# G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

NOUVELLE-ORLEANS.

# ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65......RUE TOULOUSE......65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également toute son attention à la location des maisons et magasins.

AUGUSTUS MOORE, JAMES M. COOLEY, Nile-Orléans — ROBT. MOORE & SON, FABRIQUE DE LOCOMOTIVES, Cincinnati.

# MOORE & COOLEY,

MARCHANDS de MACHINES pour habitations, Chemins de fer et Bateaux à vapeur. — MACHINES A VAPEUR, de tous genres, scies pour moulins, moulins à maïs et à blé, fonte, fer forgé, chaudières à vapeur &c. Ils peuvent des marchés pour fournir des locomotives et des machines pour bateaux.

No 166, rue Gravier, et 17, rue de l'Union

# COMPAGNIE DE GLACE

DU CRESCENT CITY.

Bureau central : rue du Camp, No 21.

DÉPOTS :

au No 19 de la rue Crossman, aux Nos. 71 et 73 de la rue Front, aux Nos. 19 et 21 de la rue St-Thomas, au No 5 de la rue Soraparu, aux Nos. 35 et 37 de la rue Victoire, près le chemin de fer Pontchartrain.

A. W. BOSWORTH, Président,

JNO F. FRANZ, Surintendant,

WM. VOLCKMANN, Surintendant assistant.

# MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (itching) en deux jours.

F. GAUDOZ, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

WM ARMSTRONG, ci-devant quincaillier à la Nouvelle-Orléans, s'est établi marchand-commissionnaire au No 511, Pine Street, Philadelphie (Penn.) Reçoit des commandes pour tout espèce d'articles de Quincaillerie, Machines, Articles en Fonte, tels que Chaudières aux fourneaux, Fours, Poêlons, Casseroles, Fers-à-repasser, &c., &c., aux prix courants—Sans commission.

Prendra des commandes pour tous autres articles fabriqués dans le Nord.

Agent d'une Fabrique de Fourneaux de terre à des prix réduits. 29 janv—3m

# Champagne Moet & Chandon.

# ANTOINE OECHS,

73 OLD STREET.................NEW YORK,

Seul agent, aux Etats-Unis et aux Canadas, pour la vente du

SILLERY........de Moet & Chandon, première qu.

FLEUR de SILLERY de

VERZENAY de

GRAND VIN ANGLAIS de

GRAND VIN IMPÉRIAL de

AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres VINS dans l'Etat de la Louisiane, nous sommes prêts à en fournir au commerce aux prix de l'agence de New York, n'ajoutant que le coût du transport. Nous sollicitons en même temps des ordres d'importation, avec étiquettes et marques, au gré des acheteurs. Ces vins sont bien connus et le commerce peut être assuré que la liste des prix sera strictement suivie dans toutes les circonstances.

G. M. BAYLY & CO., Rue de la Commune, No 61

# FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à scier, des roues à dents, des grilles à sucrerie, des grilles à fourneaux, des grilles à vapeur, des portes de fourneaux d'habitations, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud.

LEEDS & CO.

---

# AVIS JUDICIAIRES.

BENJAMIN TOLEDANO et JNO. McDOWELL TAYLOR contre leurs Créanciers et les Créanciers de B. TOLEDANO & TAYLOR.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 18,881. — Avis est par le présent donné aux créanciers des insolvables et à tous ceux de cette concerne, que la cession des biens des pétitionnaires a été acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers et des créanciers de la maison B. Toledano & Taylor; qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu par devant M. Eusebe Bouny, notaire public de cette ville, le 11 mars 1867, à 6 heures du matin, pour délibérer sur les affaires desdits insolvables. Il sont de plus avisés que toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues et que M. Martin Voorhies est nommé avocat des créanciers absents.

Par ordre de la Cour, JNO. M. COONEY, Député-Greffier.

5 fév—13,20 ; mars 11

Succession de MICHAEL SULLIVAN—No 28,756.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que John Hagan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Michael Sullivan, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

28fév—mars 1,8

Succession de SARAH SACKETT, épouse d'Homer Blakesley—No 28 9??.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. - Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

28 fév—mars 1 8

Succession de MARY MURPHY, épouse de George Pauper—No 28,662.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

28fev—mars 3,8

Succession de J. J. LOMBARD—No 27,177.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite Succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains réparti conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

28 fév—mars 3 8

Succession de MARIE F. SIMON alias MARIE F. NICOLAS, veuve de A. Valentin

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

28fév—mars 3 8

Succession de WILHELMINA STEFFENS et de WM. STEFFENS

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, [illegible]

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

28 fév—mars 3,8

Succession de PETER HOLMES—No 28,?

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

27fév—25 28

Succession de JOHN CRUDEN—No 28 723.

DEUXIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—Attendu que Isabelle McDowal Cruden a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Cruden, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

26fév—25 28

Succession de O. ANDERSON—No 28 721.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Charlotte Schneider a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu O. Anderson, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

26fév—25,28—mars 3

Succession de A. J. LOY—No. 27,434.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

22fév—27,1mars

Succession de JAMES GEORGE HEBER—No ?

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

22fév—27,2 mars

Succession de IGNACIO ENTRE CANALES—No. 27,277.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

22fév—27,2 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.

Succession de J. K. ELGEE—No 20 733.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, que Mme Marion Elgee, curatrice, a présenté un compte, et qu'une assemblée des créanciers aura lieu devant Me [illegible], notaire public en cette ville, Mardi le [illegible] mars 1867, à 10 heures A. M., afin de délibérer et donner des opinions sur les affaires de la dite succession, et adhérer au susdit compte. Attendu la pétition déposée dans la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 18 février 1867.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

21fév—25 et 4mars

PASCAL M. TOURNÉ vs. ses créanciers—No ?

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Les créanciers du susdit insolvable sont par le présent notifiés d'avoir à se réunir au bureau de Paul E. Laresche, notaire public en cette ville, MARDI, le 12 de mars 1867, à 10 heures du matin, afin de nommer un syndic. La cession de ses biens a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour.

19 fév—21,1er m — J. O. CHALON, Député Greffier.

VICTORIN ROMAN vs. SES CRÉANCIERS. No 21,829.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Les créanciers du susdit insolvable sont par le présent notifiés que la cession de ses biens ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, qu'ils aient à se réunir au Bureau de M. Grima, notaire public en cette ville, Jeudi, le 21 mars 1867, à 10 heures du matin pour nommer un syndic et que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour.

J. O. CHALON, Député Greffier.

18 fev—25—mars 1,12,21

Succession de TARLETON F. KEITH—No 28,734.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Mme W. J. Stackhouse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Tarleton F. Keith, décédé intestat — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

26 fév—mars 2,5

Succession de GEORGE MAY—No 16,145.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de là Nouvelle-Orléans - Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de Henry May et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous trente jours à dater de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le tuteur des enfants mineurs du dit Henry May, ne serait autorisé à prendre possession de, ou transporter hors de l'Etat les propriétés appartenant aux dits mineurs, et spécialement la portion héritée par eux de la succession de George May, décédé.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

12fév—12,19,26—5,12 mars

Succession de Mlle MARINACE CASTANEDO, No 27,911.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans - Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

21fév—26 et 3 mars

# B. ANTOGNINI,

*Fabricant de Billards.*

15............RUE CONTI............15

A L'HONNEUR d'annoncer à ses clients et au public qu'il a exhibé à l'Exposition des Fair Grounds la Gomme qu'il applique à ses BANDES de BILLARDS et que ces BANDES ELASTIQUES, ont reçu la distinction du Ruban Bleu, c'est-à-dire le prix.

On trouvera dans cet établissement des BILLARDS depuis $300 jusqu'à $550 ; ceux de $550 sont de la première qualité—Table marbre et ardoise.

M. ANTOGNINI offre aussi en vente des TAPIS Américains et des TAPIS Français en drap de la célèbre fabrique d'Elbeuf, ainsi que tout ce qui concerne la fourniture des Billards, des Boules de Ten Pin Alley, des Jeux de Loto complets et des Roulettes à double cylindre.

Les personnes de la campagne qui désireraient acheter,

DES BILLARDS

n'auront qu'à s'adresser par écrit à M. ANTOGNINI et lui faire savoir par lettre quel prix elles veulent mettre dans un BILLARD. Elles seront aussi promptement servies que si elles se trouvaient sur les lieux.

M. ANTOGNINI, ayant une machine à vapeur complète, se charge de scier les Tables soit en marbre soit en ardoise pour en faire des Billards de petit modèle.

Les personnes qui voudraient échanger de vieux Billards contre de neufs, trouveront à traiter avec M. ANTOGNINI à des conditions avantageuses.

M. Antognini, ayant une manufacture de billards à New York, peut fournir tout ce qui se rattache à son industrie, de la meilleure qualité possible, et à aussi bas prix que les manufacturiers du Nord et de l'Ouest.

Aussi—Un fort lot de BOIS DE GAYAC à vendre.

# CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—FÉVRIER 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent ;—ou en cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B — Barragué, François; Boyer Mme, née Levesque; Bourrée, Jules; Bernard, Georges; Bounot, Edouard; Bernard Mme, née Brigitte Fidèle.

C — Chapoy; Cooper, Léon; Colliehon; Chevari, Bertrand; Corré, Alfred; Crétin-Mitonfiet; Cosdet, Charles; Corol, Mme veuve.

D — Doury, Georges; De Manoubré; Dussau, Jean; Durand, Ulysse; Dufour, Paul.

F — Fonte; Faire-Mieolin, Antoine.

G — Greybowski, Casimir.

H — Hérland, Jean-Marie; Hennemann, Léonie Mme.

I — Isabeau, Eugène.

J — Jedor, Claude; Jendet, Baptiste; Jagou, Jules (de Vedelise).

L — Lecomte, Laurent; Laborgue, Léo.

L — Leduet, François; Lissardies, Léon; Lebout, Ferdinand-François; Lartigue, Jean; Legrange, Eugene, docteur; Léon, Amédée.

M — Mielly, Claude-François; Morel, Honoré; Meilhoc, Jean-Marie.

P — Pedesaux, Michel; Pomès, Orance, les époux; Prats, Antoine; Pinaut, François et Emile; Pettier, Mme, née Pétitle; Poulin, Mme veuve, née Catherine Bredou.

R — Riffaud, Jean; Ryan, Anna Mlle.

S — Savard, Juli; Schroeder et Schreiber; Sonar, Jules; Seignant Jean-Baptiste.

T — Tessiet; Tronoot, Auguste; Trotrou, Jules; Thiollant, Louis.

V — Vernier, Xavier; Vanneroux, Alphonse.

W — Wenne-Werle, Jean.

X — Ximenes, Mme veuve, née Gomez.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis, No 11, entre les rues de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er fév

---

# VENTES JUDICIAIRES.

La ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit de, &c, vs. A. Powell et Evariste Mire, in solido.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,9?7.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI PREMIER AVRIL 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28fév—21, 9,13 mars—1 av.

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS pour l'usage et au profit de, &c., vs BENJAMIN SIMPSON HARRISON.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,017—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 1er avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 fév — 2?, 9, 13, 23 mars, 1 av.

JOHN HAWKINS vs LOUIS LAY et als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 18,193.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI vingt huit de février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 janv—8 janv—15 19 21 28 fév

JOHN HAWKINS vs LOUIS LAY & als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18 193.—[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

26 fév—2, 9—mars 1 6

Justin Volkart vs Victor Darensbourg

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No. 18,8??.—[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Geo Dorrance vs Jérôme Bradley & al.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,???.—[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS pour l'usage et au profit de, &c., vs. BRUNO DE LUCAS

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,1?5.—[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 fév—mars 7,15,21 30

La ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit de, &c., vs. FELIX CHARLES ETIENNE CHOISY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,??.—[illegible]

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 fév—mars 7,15,23 30

La ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et au profit de, etc., vs. E. Chas. Etienne Choisy.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19 2?0—[illegible]

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de l'Esplanade, Galvez, Kerlerec et Miro, et mesurant, mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds et deux lignes entre lignes parallèles, le tout conformément au plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 17 janvier 1855.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par feu John McDonogh de Louis Barnet, suivant acte au rapport de E. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 11 mars 1867, fait partie du terrain primitivement acquis, le surplus en restant ayant été abîmé pour le prolongement de la rue de l'Esplanade.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 fév—mars 7 15 23 30

La Ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et au profit de, &c., vs LOUIS EDOUARD FORSTALL.

TROISIEME COUR de District de la Nlle-Orléans.—No 19,701.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, 30 mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o. Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, entre Toulouse et St Louis, mesurant, (mesure française,) trente pieds de face à la rue Dauphine, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, acquis de Paul Bertus, suivant acte au rapport de Félix Grima, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 de janvier 18?7.

2o. Un autre terrain, contigu à celui sus décrit, mesurant, mesure française, trente-cinq pieds de face à la dite rue Dauphine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, acquis de James Robb, suivant acte au rapport de Lucien Hermann, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 d'octobre 18?8.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27fév—27—7,15,23,30m

La ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et au profit de, &c, vs John Hanhart.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,55?.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro SIX borné par les rues de Chartres, Royale, Indépendance et Pauline et désignés par les numéros QUATRE et CINQ, suivant plan dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville, en date du 8 mars 1850 et déposé pour recours—

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, mesure américaine, trente et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds sept pouces et deux lignes.

Ensemble avec les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ces terrains font partie d'une portion de terre acquise par feu John McDonogh des exécuteurs testamentaires de L. B. Macarty, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 29 mai 1847.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 fév—mars 7, 15, 23, 30

# VENTES DE CONSTABLE.

—VENTE DE CONSTABLE

E. Hansen contre Mlle Caroline Graham

No 6082.

COUR DU PREMIER JUGE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'honorable Premier Juge de Paix de et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'encan public, au bureau, dans la rue Julia, près Camp, la MERCREDI, 6 mars 1867, à midi, la propriété suivante, [illegible]

28 fév—6 mars — JOHN MARKEW, constable

---

# VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

GRANDE VENTE DE Marchandises sèches, étrangères et américaines.

Par VINCENT & Co,

Wm P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu :

Cent vingt colis de MARCHANDISES SECHES américaines de fond, comprenant COTON BLANC et COTON ECRU à draps et à chemises, COUTILS, GINGAS DENIMS, PLAIDS laine et plaids coton, LINSEYS, INDIENNES de diverses marques,

OSNABOURG, MOLLETONS.

—EGALEMENT—

— caisses DUCKS et COUTILS, [illegible]
— caisses LINONS, [illegible]
— caisses MOUCHOIRS batiste,
— caisses BOBINET à moustiquaires,
— caisses JACONAS et LINONS en couleur
— caisses BAS et CHAUSSONS anglais,
— caisses GINGAS, [illegible]
— caisses TOILES, [illegible]
— caisses MOUSSELINES, [illegible]

—EGALEMENT—

200 lots de MARCHANDISES SECHES assorties.

28 fév.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

# SANS RESERVE.

Vendredi 1er Mars.

100 Caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

AUSSI

200 Lots Habillements fins.

Par GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 62 Chartres.

VENDREDI 1er mars, à 10 heures du matin, il sera vendu—

200 LOTS HABILLEMENTS FINS

AUSSI

à 11 heures.

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants,

—ET—

300 caisses bottes, souliers et brodequins.

Conditions à la vente. 2 fév.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO.

O. DEJAN, encanteur.

JEUDI 28 février, il sera vendu à 10 heures précises, à nos salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, [illegible]

Conditions—à la vente. [illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Bonbons........Bonbons.

PAR BERNARD TURPIN.

EUG. TOURNÉ, encanteur.

AUJOURD'HUI, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Vin Rouge de Bordeaux en Barriques

PAR BERNARD TURPIN.

EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

JEUDI, le 28 février, [illegible]

Succession de Michel Crééré.

PAR BERNARD TURPIN.

EUGENE TOURNÉ, encanteur.

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Beau terrain d'encoignure.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Meubles.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Vente pour cause de départ d'une propriété d'encoignure.

PARS GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Vente sans réserve d'une jolie propriété, rue Roman No. 189.

PARS GUINAULT, encanteur.

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE

*VENTE IMPORTANTE D'ACTIONS DE BANQUE.*

DEUX CENTS ACTIONS du Fonds Capital DE LA BANQUE DU SUD, DE CETTE VILLE.

SUCCESSION DE GEORGE ARNOLD HOLT.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, Dossier No 26,800.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau rue Carondelet, No 47.

SAMEDI, LE 2 MARS 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du [illegible] février 1867, il sera vendu—

DEUX CENTS ACTIONS du fonds capital de la Banque du Sud de cette ville.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Bas, Chaussettes, Mouchoirs, Cravates, Chemises de peau, blanche, écrus et mérinos, Toile d'Irlande, Ginghas, &c., &c.

PAR F. FERNANDEZ & CO.

F. FERNANDEZ, Encanteur.

AUJOURD'HUI, [illegible]

# FRANCIS FERNANDEZ & CIE.,

ENCANTEURS.

POUR les ventes à l'encan de marchandises sèches, bottes, souliers, chapeaux, [illegible] &c, &c, à leur magasin, No 41 rue de la Vieille-Levée entre Douane et Bienville, ainsi que pour toutes ventes au dehors.

Jours réguliers de ventes :

MARDI, JEUDI, ET SAMEDI.

Avances faites sur consignation. 17 fév—

# E. RICHARD

## Fabricant de Billards,

160 ........RUE STE-ANNE........ 160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoise, et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui, des queues de billard, de la craie, du bleu, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il accepte en paiement des billets de la ville et le retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. Adresse :

F. RICHARD, Boîte 1710, Bureau de Poste de la Nlle Orléans.

26 avril—

# CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

ARRANGEMENT D'HIVER.

A dater de SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit :

| DE LA VILLE. | | DU LAC. | |
|---|---|---|---|
| [illegible] | | [illegible] | |

Aller au Lac et en revenir le même jour 25 cts.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur au moment du départ. Prix 15 c. pour aller ou revenir.

G. PANDELLY, Surintendant.

---

# VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELMICKER, encanteur

Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, JEUDI, 28 du courant, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

Lots d'habillements de printemps et d'été, de choix, faits pour clients et compagnies.

Habits, pantalons et gilets de dessus, en drap croisés, Habillements d'été et Melton, [illegible]

Un grand assortiment de lingerie de messieurs, telle que chemises tout laine, à carreaux, chemises de voyage, chemises de dessus grises et en gros, chemises blanches et gilets, [illegible]

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions—à la vente. 2? fév

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 28 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 23 de la rue Bienville, il sera vendu—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 fév

MONTGOMERY, BROS. & CO.

Succession de Jacob Keis—No 27,611.

Morceau de terre de prix dans la Paroisse St-Jean-Baptiste.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Succession de John Fed. No 28,00?

Résidence Cottage, dans le Troisième District, à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & Co.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

Succession de M. Hidalgo—No ?

Scrip d'Assurance à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Succession de Peter James Curley—No ?

Terrain, améliorés et de prix, dans le Premier District—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Beaux Meubles en bois de Rose, Acajou et Noyer ; Tapis de Bruxelles et Velours, Glaces françaises, &c. &c.—Vente pour cause de départ.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

Vente par les Gardiens du Port.

Mais. Mais.

[illegible]

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur

[illegible]

Succession de James Murphy—No 27,292.

Mulets, Vache, Wagons à coton et à cannes, Harnais, etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Etoffes de marchandises sèches, tables, etc.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, VENDREDI, 1er mars 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

[illegible]

Conditions—comptant. 28 fev

Café Java. Café Java.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, JEUDI, 28 février 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 fev

Esprits ........ Esprits.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 28 février 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47, de la rue des Magasins—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 fev

Indigo, amidon, soude, harengs, poivre.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, jeudi, 28 février 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 17 de la rue des Magasins—

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 fev

Harengs Roc pour familles.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 28 février 1867, à midi, à l'entrepôt de MM. G. M. Bayley & Co. No 21 rue du Canal entre les rues Peters et Front Levée, pour clore des consignations—

345 tiers et demi barils de harengs Roc, en parfait état.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27fév—2t

Serrures. Serrures.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 28 février 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27fév—

PAR J. P. BOISSEAU.

Beurre. Sucre. Etc.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

IL sera vendu aujourd'hui, 28 février, au magasin Nos 49 et 51 de la rue Gravier, à 11 heures du matin—Beurre en tinettes, homards, poivre, allumettes, lampes, whisky, sherry, vin rouge, worcestershire sauce, &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 fev

Jolis meubles, tapis, miroirs, &c., &c., à l'encan, pour cause de départ.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau rue Gravier, Nos 49 et 51, entre les rues Tchoupitoulas et la Nouvelle-Levée.

IL sera vendu à l'encan, vendredi, le 1er mars 1867 à 10 heures du matin, à la résidence No 478 de la rue [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

# Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas et de l'Ouest sont transférés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, secrétaire

---

# VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Vente importante de propriétés de choix, comprenant des magasins en briques, des emplacements pour affaires, des résidences de ville et des faubourgs, des terrains de prix, &c

La vente est sans réserve et sans limite et s'effectuera le Jeudi 7 mars 1867.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, No 26, rue Royale.

JEUDI le 7 mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'encan public, les propriétés dont description suit—

[illegible]

ACTIONS ! ACTIONS ! ACTIONS

Succession de George W. P[illegible]—No ?

PAR G DE FERIET, [illegible]

JEUDI 28 février 1867, [illegible]

130 actions [illegible]

5 actions [illegible]

Conditions—Comptant en billets [illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Boutique de forgeron — Wagons, Meubles, Bijoux, Montre en or, &c., à l'encan.

Succession de Mr. et de Mme Jean Duat—No 2818.

Deuxième Cour de District [illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

Bureau, No 7, Passage [illegible]

[illegible]

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

[illegible]

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO

GARDNER SMITH, [illegible]

[illegible]

PAR NELLIGAN & NASH.

Succession de Mme Jane Rogers Kingsbury— Par ordre de l'Hon. Jno W. Thomas Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 2?,?5? du Dossier de ladite Cour

La Jolie Résidence, à trois étages, en briques et couverte en ardoises, ayant tous les agréments modernes, portant le No. 16 de la rue du Bassin, près la rue du Canal.

PAR NELLIGAN & NASH.

J. N. NELLIGAN, encanteur.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

VENTE IMPORTANTE

Aux Confiseurs et aux Capitalistes.

Maison de prix, à trois étages et en briques—Magasins au dessous, et Chambres au dessus, Nos 1? et 1? de la rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon. Les deux Dép. pour cause de liquidation et de règlement de société.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

N. J. HOLT, encanteur

[illegible]

Maison basse, rue Fulton, Quatrième District.

THOMAS DOUGHERTY vs JOHN DOUGHERTY ET ALS.

No 15,318—Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

NICHOLAS J. HOLT, encanteur

[illegible]

# Terrain pour bâtir, rue Olio,

En face de la Gare du chemin de fer de Jackson.

Succession de Frank Traxille et Victoria Richley Prophet, son épouse

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 26,6??

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

N. J. HOLT, Encanteur.

SAMEDI, 23 de mars 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

UN LOT DE TERRE dans le Premier District de cette ville [illegible]

[illegible]

# Mme. GROUX

ARRIVANT DE PARIS, OU ELLE A FAIT UN CHOIX DE

MASQUES ET DE COSTUMES

De la plus grande fraîcheur,

avise sa nombreuse clientèle, et le public en général [illegible]

93.......RUE CONTI.......93

# PHARMACIE.

[illegible]

12 fév — 3 m.